

## Comité d'Établissement

### *Echos de la Réunion CE du 31/08/16*

#### Situation économique et de l'emploi :

**Secteur-Auto :** Les extrusions n'ont pas démarré (attente règlement juridique avec le client).

Les VSD courent jusqu'à S.49.

1 personne sera prêtée 4 semaines aux RX.

**Sécurité :** la direction a annoncé l'entrée d'1 CDD. Les élus SUD ont à nouveau détaillé les besoins sur le site et les compétences du personnel précaire présent.

Nous avons demandé également que la situation de SME environnement soit étudiée.

La direction a dit étudier les besoins des services...à suivre...

**Départs :** Il y a 1 départ amiante fin août et 1 prévu en septembre.

**Emploi :** Nous avons demandé la reprise en CE des réunions commencées en CCE Herakles sur les emplois précaires (à défaut de CCE ASL à ce jour).

Dans un tract (14 octobre 2015), nous dénonçons alors la perte de 99 postes CDI sur le site depuis 2012.

En décembre 2015, la direction annonçait 666 CDI en DP. La direction

avait reconnu que l'anticipation sur la baisse de charge du stratégique avait été surestimée.

Aux DP de Juillet 2016, le nombre de CDI est de...666.

L'effectif Ouvrier, Employé et AM a légèrement augmenté mais il y a 15 Techniciens de moins qu'en décembre 2015.

Toutes les annonces d'embauches faites depuis des mois ne sont que de la poudre aux yeux et les difficultés demeurent dans tous les services.

#### **ASL, c'est maintenant !!!**

**Toulouse :** Depuis ASL, un client concurrent d'Airbus a mis fin à ses commandes.

La conséquence est très lourde pour l'activité MMH. Pour 2016, malgré des prêts et des formations, il y aurait une surcharge de 10 personnes.

Nous avons demandé que des solutions locales de détachement (Airbus ou Safran sur Toulouse) soient regardées avant de proposer St Médard pour ceux qui souhaitent rester près de chez eux.

Pour 2017, selon la direction, la situation serait plus compliquée.

Les élus SUD ont précisé que le problème ne vient pas de surgir et que nous savons maintenant que ce client avait prévenu avant la mise en place d'ASL.

Nous estimons que la direction a pris des décisions avant ASL et que la gestion des conséquences pour Toulouse a certainement déjà été débattue.

En revanche, lors de la consultation sur ASL, cette situation a été délibérément dissimulée aux élus du CCE et des CE Herakles.

Les salariés de Toulouse n'ont pas à subir une situation qui a été créée par la direction et ils peuvent compter sur notre total soutien pour qu'il en soit ainsi.

**Arianespace :** Lors du CE du 3 juillet 2015, les élus SUD posaient des questions à la direction sur le personnel Arianespace qui « *seraient intégrés, de l'ordre de 60 personnes* », avec « *quelles conséquences pour nous* » car des « *activités sont redondantes* ».

Nous avons reportés ces questions au CCE mais n'avons jamais reçu de réponses sérieuses.

Bruxelles ayant autorisé l'acquisition de 75 % (+35%) d'Arianespace par ASL (La Tribune 21 juillet) nous réitérons toutes nos questions sur les échéances et les conséquences de ce rachat.

Puisqu'il n'y a pas encore de CCE ASL, les CE doivent être informés.

**203636 :** L'effectif pour les interventions sur St Médard ne peut pas répondre à la demande. Les élus ont demandé qu'une équipe suffisante soit affectée pour le site.

**205454 :** Nous avons demandé à la direction de clarifier la situation du service avec un effectif suffisant.

**Entretiens individuels :** Nous avons demandé que les accès au document soient traduits dans notre langue pour le respect du personnel et du code du travail.

**Article L122-39-1** *Tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français.*

**Bilan Social et égalité H/F :** Nous avons réitéré nos questions sur les différences de salaires au détriment du personnel féminin restées sans réponses depuis 2 ans.

Nous avons également redemandé les données sociales telles qu'elles sont présentées au Haillan en complément des documents remis sur St Médard dont les données sont trop confuses.

Nous espérons avoir de meilleures réponses au prochain CE.

Nous avons demandé des clarifications sur les conséquences d'ASL pour la mutuelle concernant toutes les personnes à la retraite après le 1<sup>er</sup> juillet.

Comme avec Herakles, les personnes prenant leur retraite peuvent prendre une couverture MCDEF et ils pourront la conserver à l'issue des 15 mois de négociations suivant la création d'ASL.

Passé cette échéance les conditions d'adhésion pour les retraités à venir dépendront du résultat des négociations sur le contrat prévoyance ASL.

**Modalité Rentrée scolaire :** Après 2 ans de persistance des élus SUD à ce sujet, il semble que nous ayons été entendus pour que cet article de la convention soit enfin respecté.

Verdict en fin de semaine. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.